

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

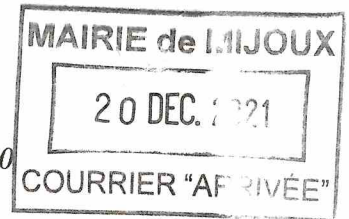
Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11  
- en exercice :  
- qui ont pris part à  
la délibération : 9  
POUVOIRS : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 24 novembre

L'an deux mil VINGT ET UN à 19 heures 00



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,

Délibération 01247.2021.11.58

Date de la convocation : 18.11.2021

s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, la salle des Fêtes sous la  
présidence de : Martine VIALLET, maire

Date d'affichage : 30.11.2021

Présents : S. JUHEN. G. LEGAY. D. JULLIARD. JF JOLY. MC  
COUTURIER. P.ECAILLE. M. VUILLERMOZ. E. LEE  
Absents excusés : C. GROSGURIN a donné pouvoir à JF JOLY  
J.GRANDCLEMENT a donné pouvoir à P. ECAILLE

Monsieur S.JUHEN a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N° 4.2021 – OBJET : TARIFS Déneigement – Gratuité pour les personnes de plus de 70 ans**

Madame le maire informe les élus de la gratuité du déneigement pour les personnes de plus de 70 ans existant l'hiver précédent et propose de reconduire le service.

Entendu l'exposé du maire, sur proposition

**Après délibération des membres du conseil municipal présents à l'unanimité, il est décidé**

- D'approuver la gratuité du déneigement pour les personnes de plus de 70 ans domiciliés sur la commune de Mijoux qui le demanderaient,
- D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire

**CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 9+2**

C. GROSGURIN a donné pouvoir à JF JOLY  
J.GRANDCLEMENT a donné pouvoir à P. ECAILLE

Délibération 01247.2021.11.58

Fait et délibéré, au jour mois et an sus dits.

Pour extrait d'acte conforme,  
Le maire, Martine VIALLET

